



M

D'après la Lettre pastorale de Son Eminence Mgr DE BONALD, pour venir au secours de nos malheureux ouvriers, en leur faisant fabriquer des bannières, oriflammes et guidons en soie bleue; afin, comme le dit notre vénérable Prélat, que *l'étendard de Marie enveloppe la France entière de ses plis pacifiques*, une Commission a été formée avec l'approbation de notre Cardinal-Archevêque, afin d'élaborer le travail, et fixer le prix des bannières pour porter aux processions, des oriflammes, pour être suspendues aux voûtes des églises, et enfin des petits guidons ou étendards, pour être portés par les enfants dans certaines solennités, veuillez voir la commande que vous pouvez nous faire, et avoir la complaisance de nous l'adresser dans le plus bref délai, afin que nous puissions rendre le travail à nos ouvriers, qui vous béniront.

Nous avons l'honneur de vous saluer avec une parfaite considération.

*Les Membres délégués de la Commission :*

*Signé* CHARLES MARTEL, fabricant d'étoffes de soie.  
CARRAND, fabricant de dorures.  
RITTON fils, chef d'atelier.  
CHABOUD père, ancien chef d'atelier.  
BERNARD, chef d'atelier.  
DECOMBE, ancien fabricant d'étoffes de soie.

Nous vous prions d'adresser vos lettres à M. DEMARRE, commissionnaire en soierie, rue Romarin, n. 11.

**BANNIERE SIMPLE.—Fr. 66.**

1 mètre 40 c. de largeur, sur 2 de hauteur.—Deux étoffes cousues ensemble ayant sur un côté en lettres peintes et dorées : *O Marie, protégez la France, 1848*, et de l'autre le chiffre de Marie. La bannière bordée en franges soie jaune-orange.

BANNIÈRE MI-RICHE.—Fr. 131.

Mêmes dimensions en largeur et hauteur, mais en étoffe plus riche, avec légende et chiffres brodés, et franges or mi-fin.

BANNIÈRE RICHE.—Fr. 206.

Exactement semblable à la précédente, mais en or fin.

BANNIÈRE EN VELOURS SOIE.—Fr. 300.

MÊME COULEUR.

1 mètre 80 de hauteur, sur 1 mètre 20 de largeur. Légende, chiffre et franges or fin.

PETITE BANNIÈRE POUR LES CAMPAGNES.—Fr. 38.

1 mètre de largeur sur 1 mètre 60 de hauteur. Deux étoffes cousues ensemble, avec légende peinte et dorée, ainsi que le chiffre; franges soie jaune-orange.

ORIFLAMME SIMPLE.—Fr. 39.

70 centimètres de largeur, sur 1 mètre 80 de hauteur. Deux étoffes cousues ensemble, même inscription et chiffre que les bannières simples, et franges en soie.

ORIFLAMME MI-RICHE.—Fr. 100.

Même dimension que la précédente, en étoffe plus riche. Légende, chiffres brodés en or mi-fin, ainsi que les franges.

ORIFLAMME RICHE.—Fr. 175.

Comme la précédente, broderies et franges or fin.

PETITS GUIDONS OU ÉTENDARDS RICHES.—Fr. 10.

50 centimètres de largeur, sur 1 mètre de hauteur. L'inscription : *O Marie, protégez la France, 1848*, en lettres peintes et dorées sur un côté seulement, crépine sur les côtés, franges, glands au bas, en or mi-fin.

PETITS GUIDONS OU ÉTENDARDS SIMPLES. — Fr. 7 50.

Comme le précédent : la crépine, la frange et les glands en soie jaune-orange.

Oriflammes

11 août, 1848.

Supplément accordé par Monseigneur  
d'après les observations de M<sup>r</sup> Doument d'Églises.

Le but de la Commission des Oriflammes bleues n'étant que le tissage des étoffes, MM. les Ecclésiastiques pourront s'adresser à leurs marchands d'ornements pour la confection des Bannières, Oriflammes, Étendards bleus. Seulement ces marchands d'ornements devront s'adresser à la Commission pour l'achat des étoffes qui auront un liseré orange à l'extrémité de leur lisière.



*Faint, illegible handwriting at the top of the page, possibly a header or title.*

le but de la Commission des hommes libres n'étant que de les  
aider à se faire, les libérés ne pourront s'adresser à l'adminis-  
tration d'émancipation pour la correction des bannières, Oubliés,  
Habitants. Seulement ces bannières d'émancipation doivent être  
dans la possession pour l'achat des terres qui auront un effet  
à l'égard de la terre.

L'industrie des velours n'ayant pu avoir sa part dans la commande d'écharpes et de drapeaux donnée par le Gouvernement, nous venons réclamer pour elle une part dans la vôtre, en priant MM. les Prélats de faire fabriquer une bannière de ce genre pour leur métropole.

Pour ne pas manquer le but que cette bonne œuvre se propose, *qui est celui d'occuper les métiers à tisser*, nous vous donnons plus bas le prix des trois genres d'étoffes que nous avons arrêtées pour la confection de ces ornements. Ces étoffes seront toutes de première qualité, tramées tout cuit, et bleu garanti solide.

Nous serons aussi en mesure de les fournir en pièces pour décoration de la chapelle de la sainte Vierge, pour tout autre ornement ou emploi.

Afin que le travail obtienne un nouvel aliment, et que les étoffes déjà fabriquées ne puissent servir à ces usages, toutes celles qui devront y être employées, auront un liseré orange à l'extrémité de leur lisière, et pour régulariser les répartitions, vous êtes prié d'adresser vos demandes à une seule maison.

M. DEMARRE remettra vos commandes aux délégués de la Commission, pour les répartir, par l'entremise des fabricants, aux ouvriers les plus nécessaires.

1 <sup>re</sup> QUALITÉ.— Poul de soie, tout cuit, chaîne double, tramée 6 bouts, 70 centimètres de largeur,	Fr. 7 le mètre.
2 <sup>e</sup> QUALITÉ.— Poul de soie, tout cuit, chaîne double, tramée 4 bouts, 70 centimètres de largeur.	Fr. 6 id.
3 <sup>e</sup> QUALITÉ.— Gros-de-Naples double, tramé 3 bouts, tout cuit, 50 centimètres de largeur,	Fr. 4 id.

Ces prix sont établis sur la façon payée aux ouvriers, et le coût actuel de la soie.

*Vu et approuvé par Nous, Cardinal-Archevêque de Lyon,*



† L. J. M. CARD. DE BONALD,

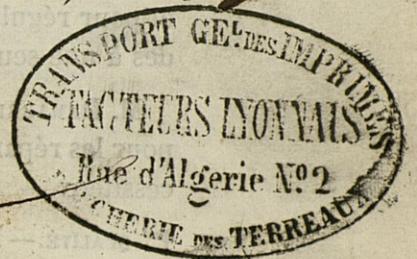
*Arch. de Lyon.*



Monsieur  
Monsieur Charnier

Place St Laurent 4

Lyon



envoi, de Charles Muret

F. L. J. M. CARD. DE BOYARD

